

*Initiatives parlementaires*

• (1330)

L'industrie travaille fort pour assurer sa survivance dans l'avenir. Le contexte économique et politique n'a pas suivi le rythme pour encourager l'industrie à rester au Canada. Le déclin des investissements en industrie minière chez nous est lié à des préoccupations croissantes.

En voici une petite liste: coûts élevés pour faire affaire au Canada, si on les compare à ceux des pays du Sud; des charges financières croissantes, particulièrement les impôts et charges non basés sur les profits; l'incertitude et les délais dans l'évaluation sur l'environnement et les processus d'approbation; les chevauchements de réglementation entre les gouvernements et entre leurs propres ministères créant des difficultés inutiles; l'accès réduit aux territoires; l'incertitude quant aux régimes fonciers des titres portant sur les minéraux; et, enfin, des exigences financières accrues pour les garanties de restauration minière.

Pour relancer l'industrie minière, il faut promouvoir un régime d'incitation pour l'exploration minière au Canada semblable à celui des années 1980, mais avec un meilleur contrôle.

Même si les réserves de métaux communs sont en déclin, le potentiel géologique demeure immense au Canada, et spécialement au Québec. L'ouverture récente de la mine Louvicourt dans mon comté confirme le potentiel minier du Québec et de l'Abitibi, l'expertise de ceux qui l'ont découverte, développée, financée et de ceux qui l'exploitent.

Elle confirme également que les gouvernements avaient raison de créer le régime des actions accréditatives qui a permis le financement des premiers travaux d'exploration qui ont conduit à sa découverte en 1989.

Cette mine, à titre d'exemple, avec 300 millions d'investissements pour sa mise en marche et plus de 350 emplois directs pour au moins les 15 prochaines années, est le produit de l'effort conjoint en exploration, durant les années 1980, des gouvernements fédéral et québécois sur des anciens sites miniers déjà exploités, donc jugés peu probables d'être suffisamment promoteurs à de nouvelles découvertes majeures.

Les nouvelles technologies et les fonds suffisants ont permis la découverte de cette mine de cuivre, zinc, or et argent, dont la capacité d'extraction de minerai est évaluée à 4 000 tonnes par jour et de nouvelles découvertes récentes à proximité du site pourraient porter la durée de vie de cette mine à 25 ans. Ce potentiel classe Louvicourt comme mine de classe internationale.

Trois autres projets d'importance verront le jour dans ma région dans les deux années qui vont suivre grâce à ces mêmes accréditatives des années 1980, soit les projets Grevet, Raglan et Troilus; Raglan, dans le Grand Nord québécois devenant le plus grand site potentiel pour le minerai de cuivre au Canada.

Le rôle de l'exploration minière est de découvrir d'autres Louvicourt ou Raglan. La durée de vie moyenne d'une mine est d'environ 11 ans et comme il s'écoule entre cinq et dix ans entre

la découverte d'une mine et sa mise en production, nous devons dès aujourd'hui trouver les mines de l'an 2000.

Il y a encore beaucoup de mines d'importance mondiale à découvrir au Québec. Les mines que je viens de citer en sont la preuve. Une faible partie du territoire québécois a été exploitée à fond et on pourrait en découvrir à peu près partout dans les régions minières du Québec et du Canada.

Nous avons les ressources humaines et technologiques pour faire d'autres découvertes. Mais depuis quelques années, le volume d'exploration est insuffisant pour renouveler les réserves de minerai en raison de la concurrence de ces mêmes pays du tiers monde et d'un niveau insuffisant de financement public. La découverte de nouvelles mines signifie un développement économique certain.

Les mines de Louvicourt et Raglan sont des exemples concrets prouvant qu'il faut intensifier les incitatifs fiscaux du gouvernement canadien, comme le fait déjà le Québec pour l'exploration minière préliminaire, afin de remplacer les réserves de métaux communs en voie d'épuisement chez nous.

La problématique du manque d'exploration au Canada est d'autant plus inquiétante qu'elle se situe dans un contexte global d'incertitude, quant à la volonté réelle du Canada d'appuyer la présence de l'exploration et de l'exploitation minières sur son territoire.

Cette incertitude est alimentée par des règles d'accès au territoire de plus en plus restrictives et des règles ou normes environnementales sujettes à des duplications ou interprétations divergentes, le tout accompagné de délais de plus en plus longs pour l'émission des permis d'opération.

• (1335)

Les entreprises d'exploration ne sont plus certaines que leur droit d'exploration est automatiquement accompagné d'un droit d'exploitation. Elles ont l'impression d'avoir le droit de faire de l'exploration mais ce n'est que lorsqu'elles auront dépensé des millions de dollars pour identifier un gisement économique et rentable qu'elles sauront si elles pourront l'exploiter et à quelles conditions le faire.

Face à cette situation, trois voies s'offrent à nous pour solutionner la problématique actuelle: relancer le financement public de l'exploration minière; améliorer l'efficacité des travaux d'exploration et surtout recréer au Canada un climat favorable à l'investissement minier par l'amélioration des règles fiscales, environnementales et d'accès au territoire.

Le régime des actions accréditatives a démontré au cours des dernières années qu'il a contribué de façon significative, à tout le moins au Québec, à la découverte de plusieurs mines. Sur les 26 mines de métaux de base ou précieux en production au Québec en 1994, les actions accréditatives ont contribué totalement en partie à financer la découverte de 14 de ces mines. Toujours pour les métaux de base ou précieux, cette constatation s'applique pour la découverte de 9 des 10 projets actuellement en phase de développement ou de préproduction.